

PROCES VERBAL de la séance du **CONSEIL MUNICIPAL** du mercredi 18 décembre 2019 à 20h30

Secrétaire de séance : Christophe ERROUET

Présents (8) : Thida AO, Brigitte BIENASSIS, Louis BOCCHINO, Isabelle CAVALLO, Elsa CHARRIER, Xavier DELAPORTE, Christophe ERROUET, Sébastien SAULE

Absents excusés (0) : //

Absents (1) : Roselyne FONSECA

Pouvoirs (0) : //

Quorum (5) : atteint

1. Approbation du PV de la précédente séance du conseil

Date du conseil municipal	Votants	POUR	CONTRE	ABS	Adopté ou rejeté
Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 novembre 2019	8	8	0	0	Adopté

Les conseillers absents lors des réunions dont le procès-verbal est mis à l'approbation s'abstiennent, ils ne peuvent se prononcer sur la conformité du procès-verbal avec le déroulement de la séance.

2. DÉLIBÉRATIONS

DCM 83 - FINANCES - Budget général – Décision modificative n° 5

Ajustement de fin d'année

Compte / intitulé		En dépenses		En recettes	
		Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
INVESTISSEMENT					
Op 20	Camping / Annonce DSP		750,00		
Op 84	Equipements mairie / ordinateur		1 120,00		
Op 85	Groupe scolaire / ordinateur		1 000,00		
Op 91	Centre technique municipal		1 000,00		
Op 105	Traversée du bourg - subv SDES				13 000,00
10226	Versement indu taxe aménagement		9 760,00		
20	Dépenses imprévues d'investissement	630,00			
	S/Total	630,00	13 630,00	0,00	13 000,00
FONCTIONNEMENT					
6226	TVA sur les frais de portage foncier		1 485,00		
60611	Eau bassins et assainissement bâtiments communaux		3 915,00		
657348	Versement à St Pierre d'Entremont 38	5 400,00			
	S/Total	5 400,00	5 400,00	0,00	0,00
TOTAL		6 030,00	19 030,00	0,00	13 000,00

VOTE : Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0 **ADOPTÉE**

DCM 84 - FINANCES - Seuil du Cozon – Passe à poissons : choix de l'entreprise

Il s'agit de choisir l'entreprise de travaux pour la réalisation de la passe à poissons au niveau du seuil du Cozon. Deux entreprises ont proposé une offre. Le critère de sélection est uniquement le prix. L'offre la mieux disante est celle de l'entreprise Brunet Jacquement pour un montant de 42 243,93 € HT (hors options). Il s'agit de valider ce choix.

VOTE : Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0 **ADOPTÉE**

DCM 85 - FINANCES - Traversée du bourg – demande de subvention enfouissement des réseaux secs

Il s'agit de demander des participations financières au SDES et au Conseil départemental pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs, sur la base de l'estimation suivante :

Basse tension	Génie civil	91 404,45 €
	Câblage	58 790,50 €
	Total travaux	150 194,95 €
	Etudes et divers (15%)	22 529,24 €
	TOTAL	172 724 € HT
Eclairage public	Génie Civil	21 002,30 €
	Câblage / équipement	28 457,00 €
	Total Travaux	49 459,30 €
	Etudes et divers	7 418,90 €
	TOTAL	56 878 € HT
Télécom	Génie Civil	12 921,40 €
	Etudes et divers	1 938,21 €
	TOTAL	14 860 € HT

VOTE : Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0 **ADOPTÉE**

DCM 86 - FINANCES - Traversée du bourg – protection de berge - demande de subvention

Il s'agit de demander une participation financière au SIAGA dans le cadre du contrat de rivière pour les travaux de protection de la berge du Guiers Vif en amont du pont Vaganay sur la base de l'estimation suivante :

Génie civil	53 030 €
Aménagement surface	3 600 €
Total travaux	56 630 €
Etudes et divers	8 494,50 €
TOTAL	65 124,50 € HT

VOTE : Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0 **ADOPTÉE**

DCM 87 - PERSONNEL – Prise en charge du forfait annuel de téléphonie mobile de l'accompagnatrice de bus scolaire

Il s'agit de valider le remboursement du forfait annuel de téléphone mobile de l'accompagnatrice de transport scolaire pour 24 €/an.

VOTE : Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0 **ADOPTÉE**

DCM 88 - INSTITUTIONS - Modification des statuts du SIAEP du Thiers

Suite à la transformation du syndicat du Thiers en syndicat mixte (adhésion de la CC de Val Guiers pour ses communes), il est nécessaire de modifier de la composition du comité syndical : 1 délégué suppléant + 1 délégué titulaire par commune, y compris pour les communes de Val Guiers. Cette modification statutaire intègre aussi quelques modifications de forme. Il s'agit de valider les modifications statutaires proposées.

VOTE : Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0 **ADOPTÉE**

DCM 89 - PATRIMOINE – prêt à usage pour un bien agricole

Il s'agit de valider un contrat de prêt à usage, au bénéfice de M Jérôme Bouillon pour usage à titre gratuit des parcelles communales à l'arrière de la mairie et aux Combettes. Cela assure l'entretien de ces terrains gratuitement et garantit à M Bouillon la pâture pour ses poneys.

VOTE : Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0 **ADOPTÉE**

3. Sujets à traiter

- **Avancement des projets en cours**
 - **Réseaux du Pré du Comte** : en attente des plans de recollement pour réception de la tranche optionnelle
 - **Eglise** : installation chaudière prévue début janvier car retard dans la livraison. Réfection toiture local chaufferie faite.
 - **Seuil du Cozon** : voir délibération
 - **STEP des Buis** : les travaux sont terminés et l'installation a été remise en service le 11 décembre. Il restera à fournir un rapport à la police de l'eau pour les quantités d'effluents rejetés à la rivière pendant le bypass de l'installation.
 - **Traversée du bourg** : La consultation des entreprises sera lancée courant janvier 2020. Conventions pour travaux sur les trottoirs : réunion à organiser avec les propriétaires en janvier 2020.
- **Comptes rendus des réunions communales ou thématiques**
 - RDV avec le préfet / arrêté antipesticides
 - Chaufferie / Entreprise Blampey : nécessité de trouver une solution technique plus simple que la régulation installée et qui ne fonctionne pas.
 - Nous voulons des coquelicots : 6 décembre, encore plusieurs signatures collectées.
 - Préparation des élections municipales : présentation de la commune et des projets réalisés, en cours et à prévoir.
 - Cantine / bilan 2018-2019
 - Visite camping / DSP
 - Réunion publique – MUTUALP : faible participation. Une information sera transmise aux aînés avec le colis de Noël et lors du repas de janvier.
- **Comptes rendus des réunions intercommunales**
 - CCCC – conseil communautaire
 - PNRC – journée éclairage public. Présentation des effets de l'éclairage sur la biodiversité. Les animaux nocturnes se déplacent vers leur zone de chasse au crépuscule et en reviennent à l'aube. Proposition de repousser l'allumage le soir et d'avancer l'extinction le matin, de 10 mn. Le conseil municipal valide.
 - CCCC – conseil communautaire informel / tourisme
 - St Pierre d'Ent. 38/St Pierre d'Ent. 73/Entremont/Corbel – installation du médecin
 - CCCC – conseil communautaire informel / sport
 - SDIS / CPI chartreuse nord – fête de la Ste Barbe / remise des grades.
 - SIAEP du Thiers – réunion publique travaux Entremont / St Pierre d'Ent 73 : un réservoir va être installé aux Teppaz, alimenté en eau par les Rigaud, dès 2020. Cela permettra d'alimenter les Teppaz, le Pont du Lac, les Courrier. A la suite, la liaison les Rigaud / les Tardy sera réalisée et permettra d'alimenter le haut service (réseau Ruine Bâton).
- **PLUi** – délibération en conseil communautaire le 19 décembre. En cas de validation, ce PLUi sera applicable 1 mois après l'affichage de la délibération dans toutes les communes et parution de l'annonce légale (environ le 24 janvier 2020).
- **Adressage** – une réunion de travail est programmée le 6 janvier avec La Poste.
- **Cérémonie des vœux** – Invitation diffusée aux habitants de la commune dans les boîtes aux lettres. Elle sera aussi diffusée dans l'AADEC'ouverte. Présentation : chaque conseiller

présentera un thème traité au cours du mandat.

- **Médecin** – St Pierre d'Ent Isère va aménager un local au RdC du bâtiment Chartreuse pour accueillir le médecin M Veu début janvier (7000 € de travaux, remboursé par un loyer de 200 €/mois pendant 3 ans). M Veu a demandé la gratuité des loyers la 1^{ère} année, période pendant laquelle il occupera en parallèle son cabinet à St Antoine l'Abbaye, le temps de trouver un successeur. Les communes d'Entremont, St Pierre Savoie et Corbel participent déjà aux frais de la maison de santé de Les Echelles (7680 € pour les 3 communes en 2019). Le conseil municipal valide le principe d'une participation de la commune si sa participation à la maison de santé de Les Echelles est réduite d'autant.
- **Arrêté antipesticides** – rencontre de B Bienassis, I Cavallo, André Bois (maire de Dullin qui a pris un arrêté antipesticides) avec M le Sous-Préfet, en présence de la chambre d'agriculture. Ils ont été étonnés de constater notre implication en faveur de l'agriculture. Le sous préfet reste sur la proposition de négocier des chartes de bon voisinage. Il va attaquer l'arrêté en justice. Le conseil municipal confirme le maintien de l'arrêté municipal. L'assurance ne veut pas financer les frais d'avocat. Le financement de ces frais pourrait être assuré par une participation citoyenne.
- **Maison France Service** : La Poste a recruté une 2^{ème} personne. La commune va faire installer début janvier 2020 une rampe pour l'accès aux personnes à mobilité réduite. En attente de confirmation de la date de labellisation MFS qui pourrait être le 1^{er} février 2020.
- **Veille sociale**
- **Bail emphytéotique Bâtiment Notre Dame** : le notaire a transmis le projet de texte. A vérifier avant envoi à l'AEP.
- **Projet de lieux d'accueil d'assistante maternelle** : quatre personnes souhaitent s'installer en gardes d'enfants. Elles auraient besoin d'un espace de 140 m2 environ et souhaitent démarrer leur activité en septembre 2020. Elles suggéreraient l'ancienne école. Avant d'engager tout aménagement de ce bâtiment, il sera nécessaire d'étudier l'usage de l'ensemble du bâtiment, changement de destination, chiffrage des travaux, plan de financement, accessibilité personnes à mobilités réduite, ERP, ... Cela n'est pas envisageable pour 2020.
- **Pont chez Joubert** : désordre au niveau de la culée du pont. Devis demandés à 2 bureaux d'études pour établir un diagnostic : montant de 2000 à 3800 € HT. A prévoir au budget 2020.
- **Bail emphytéotique / Champs du pain** : proposition de prolonger la durée à 50 ans pour garantir l'activité sur le long terme. Cet avenant intégrerait le changement de structure de l'association et l'actualisation de l'état des lieux du mobilier. Coût 1250 € à partager avec l'association.

4. Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal à la maire

- Déclaration d'intention d'aliéner : pas d'exercice du droit de préemption
 - Parcelles C1114/C1125/C2032 - Saint Même d'en Bas

5. Courrier et informations diverses

- Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) de la commune a été réalisé. Il sera proposé au comité technique paritaire du centre de gestion de la fonction publique de la Savoie avant délibération en conseil municipal.

-----&-----

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le mercredi 22 janvier 2020 à 20h30